

# BDK ORGANISATION ASBL

## Conditions générales

### 1. Modalités d'inscription

Toutes les inscriptions doivent se faire via notre site internet : [www.mybdk.be](http://www.mybdk.be).

En cas de problème, vous pouvez contacter notre bureau dans les heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h au +32(0) 63/43.30.49.

L'inscription à l'un de nos stages implique l'adhésion à nos conditions générales ainsi qu'à notre règlement d'ordre intérieur. Toute inscription vous engage à payer le stage et à vous y présenter.

Lorsque vous inscrivez votre enfant, vous recevez automatiquement un récapitulatif d'inscription. Un mail de confirmation avec le montant exact à payer vous parviendra dans les deux jours ouvrables.

Nous limitons l'accès aux stages en fonction de la disponibilité du matériel, de la capacité des infrastructures et en fonction de l'engagement des moniteurs.

Vous ne pouvez plus procéder à l'inscription en ligne :

- Lorsqu'un stage est indiqué « complet » ;
- Lorsqu'un stage est indiqué par « téléphone ».

Dans ce dernier cas, afin de ne dépasser le quota autorisé, nous vous demandons de nous contacter.

En accord avec ses objectifs pédagogiques, BDK procède aux inscriptions par semaine complète. Nous n'acceptons pas les inscriptions au prorata ou à la journée.

### 2. Modalités de paiement

Le montant total à payer est indiqué dans le mail de confirmation. Vous y trouverez les coordonnées bancaires ainsi que la communication à joindre à votre paiement.

Vous disposez de 5 jours ouvrables pour régler le solde.

Il n'est pas possible de payer en liquide, tous les paiements doivent se faire par virement bancaire.

En cas d'inscription tardive (5 jours ouvrables avant le début du stage), il est impératif de vous munir de la preuve de paiement et de vous présenter le premier jour du stage à la table d'accueil réservée à cet effet.

### 3. Politique d'annulation et de remboursement

Toute annulation engendre des frais.

Pour rappel toute inscription vous engage à payer le stage et à vous y présenter. A partir de ce moment, plus aucune annulation sans frais n'est possible.

Solde payé : celui-ci vous sera remboursé uniquement sous forme d'un bon à valoir d'après les conditions suivantes :

- Plus de 30 jours avant le début du stage : remboursement du montant du stage moins 30 EUR <sup>(1)</sup>.
- De 30 à 15 jours avant le début du stage : remboursement de 50% du montant du stage <sup>(1)</sup>.
- Moins de 15 jours avant le début du stage ou absence injustifiée lors des stages : aucun remboursement <sup>(1)</sup>.

Solde impayé : BDK sera dans l'obligation de vous facturer le stage d'après les conditions suivantes :

- Plus de 30 jours avant le début du stage : facturation de 30 EUR.
- De 30 à 15 jours avant le début du stage : facturation de 50% du montant du stage.
- Moins de 15 jours avant le début du stage ou absence injustifiée : facturation de 100% du montant du stage.

Annulation et absence en cas de maladie : en cas d'absence de 2 jours et plus et uniquement sur présentation d'un certificat médical <sup>(2)</sup>, les remboursements suivants seront accordés sous forme d'un bon à valoir.

Absence d'1 jour	: 0 EUR
Absence de 2 jours <sup>(1)</sup>	: 20 EUR
Absence de 3 jours <sup>(1)</sup>	: 30 EUR
Absence de 4 jours <sup>(1)</sup>	: 40 EUR
Absence de 5 jours <sup>(1)</sup>	: 50 EUR

<sup>(1)</sup> Plus le remboursement des repas non consommés, toujours sous la forme d'un bon à valoir.

<sup>(2)</sup> En cas de maladie, un certificat médical doit nous parvenir dans les 3 jours ouvrables par email à [belgique@bdkstages.be](mailto:belgique@bdkstages.be) ou par courrier à l'adresse suivante : rue du Boquillon 48 – B-6860 MELLIER ou en main propre au coordinateur présent sur place. Si le certificat médical ne nous a pas été transmis dans les délais impartis, la demande de remboursement ne sera pas prise en considération.

Annulation de notre part :

BDK se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'enfants inscrits n'est pas suffisant.

Nous vous préviendrons par email ou par téléphone, au plus tard, une semaine avant le début du stage. Nous vous proposerons, dès lors, une solution de remplacement. Si aucun changement n'est possible, l'intégralité du montant perçu vous sera remboursée.

### 4. Carte de fidélité

A la demande, nous attribuons une carte de fidélité par famille ou par enfant. Il suffit de la réclamer auprès du coordinateur présent sur place.

Un stage payé vous donne droit à un tampon.

- 3 tampons = 1 semaine de repas sandwiches offerts
- 10 tampons = 1 stage de base <sup>(3)</sup> offert

<sup>(3)</sup> Un stage de base à une valeur maximale de 90 EUR.

Si votre stage fidélité est inférieur à ce montant, vous ne bénéficierez pas de la différence.

Si votre stage fidélité est supérieur à ce montant, vous devrez payer la différence.

Pour faire valoir votre carte de fidélité, il est impératif de le mentionner à l'inscription dans la case « communication » en précisant l'avantage choisi (sandwiches ou stage).

Vous devez obligatoirement remettre cette carte dûment complétée au coordinateur le premier jour du stage. Dans le cas contraire, vous serez toujours redevable du montant total.

### 5. Chèque cadeau

Vous disposez d'un chèque cadeau, il est impératif de le mentionner à l'inscription dans la case « communication » en précisant le montant et la provenance.

# BDK ORGANISATION ASBL

## Conditions générales

Si votre stage cadeau est inférieur à ce montant, vous ne bénéficierez pas de la différence.

Si votre stage cadeau est supérieur à ce montant, vous devrez payer la différence.

Vous devez obligatoirement remettre ce chèque au coordinateur le premier jour du stage. Dans le cas contraire, vous serez toujours redevable du montant total.

### 6. Bon à valoir

Vous disposez d'un bon à valoir, il est impératif de le mentionner à l'inscription dans la case « communication » en précisant le montant.

- Si votre bon est inférieur au montant du stage, vous devrez payer la différence.

Il est obligatoire de remettre ce bon au coordinateur le premier jour du stage. Dans le cas contraire, vous serez toujours redevable du montant total.

- Si la valeur de votre bon est supérieur au montant total, le coordinateur vous remettra la différence sous cette même forme.

### 7. Garderies gratuites

BDK organise des garderies gratuites durant toutes les périodes de stages.

Ce service est presté BÉNÉVOLEMENT par nos moniteurs et coordinateurs, il est impératif de respecter ces horaires.

Tout retard sera pénalisé d'une indemnité forfaitaire de 10 € par tranche de 10 minutes payable comptant. Les parents sont tenus de respecter ces conditions, dans le cas contraire BDK s'autorise le droit de refuser votre enfant sans aucun remboursement possible.

Durant les vacances d'été à **Arlon**, les garderies sont GRATUITES uniquement de 8h30 à 9h et de 16h30 à 17h.

**Vous souhaitez bénéficier d'une garderie plus longue ?** Une garderie payante vous est désormais proposée dès 7h30 le matin et/ou jusque 18h30 au prix forfaitaire de 10 € par semaine.

### 8. Fiche santé

Il est OBLIGATOIRE de compléter une fiche santé pour chaque enfant inscrit à l'un de nos stages. À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, plus de papier ! Pour des raisons sanitaires et pratiques, notre fiche santé devient électronique. Dans le cadre de la crise sanitaire, nous avons besoin pour chaque enfant d'une nouvelle fiche santé électronique actualisée au « COVID-19 ». ATTENTION ! Celle-ci doit impérativement nous parvenir dûment complétée avant le début du stage. Sans cela, nous nous verrons dans l'obligation de refuser votre enfant le premier jour du stage. N'hésitez pas à nous réclamer la fiche santé (prête à être complétée) de votre enfant, par e-mail à l'adresse [belgique@bdkstages.be](mailto:belgique@bdkstages.be)

### 9. Accidents

Les enfants qui fréquentent les stages et les personnes qui y travaillent sont couverts par une assurance accident corporelle.

En cas d'accident, nous prendrons toutes les mesures de soins et de santé nécessaire auprès de votre enfant.

Les parents/tuteurs légaux seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont

pas joignables et si l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur consentement.

Les parents/tuteurs légaux, marquent donc leur accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de leur enfant par le responsable du centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. Vous autorisez le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale.

Nous vous remettons les documents d'assurance à faire remplir par le médecin. Cette assurance ne couvre pas les dégâts matériels.

### 10. Attestation mutuelle

Pour obtenir une intervention de la part de votre mutuelle, remettez le document adéquat prérempli et apposé d'une vignette de l'enfant au responsable sur place. Afin qu'il soit complété il est impératif de remettre ce document avant l'avant-dernier jour du stage. Celui-ci est à venir récupérer auprès du coordinateur le dernier jour du stage à partir de 16h30.

### 11. Déduction fiscale

BDK est reconnu par le Ministère de l'Enfance, de l'aide à la Jeunesse et de la Santé au titre de « Centre de vacances ONE ». Ceci vous donne la possibilité de déduire de vos impôts le montant des stages en frais de garde. Vous recevrez l'attestation par email dans le courant de la semaine suivant le stage. Elle devra être jointe à votre déclaration fiscale.

### 12. Droit à l'image

Dans le cadre des stages, nous photographions et filmons les participants. Si vous ne souhaitez pas que ces photos ou vidéos soient utilisées ou diffusées via nos divers outils de communication, il est impératif de nous envoyer un mail à l'adresse suivante : [belgique@bdkstages.be](mailto:belgique@bdkstages.be)

### 13. Perte – vols – dégradation

L'ASBL BDK Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets. Ce type d'incident peut être couvert par votre assurance familiale. Ne laissez aucun objet de valeur à vos enfants. En aucun cas, BDK ne pourra être tenu pour responsable de tels actes.

### 14. Crise sanitaire Covid-19

La situation sanitaire actuelle étant bien connue de tous, elle ne peut être assimilée à un cas de force majeure. Dès lors, en cas d'interruption (définitive ou temporaire) d'un stage, du fait de la présence d'un cas de COVID-19, imposée par les autorités compétentes, BDK Organisation ASBL ne sera - en aucun cas - dans l'obligation de rembourser totalement ou partiellement les frais engagés pour le ou les stage(s) en question.

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, BDK Organisation ASBL se réserve le droit de refuser un enfant si les trois critères administratifs suivants ne sont pas dûment remplis. 1. Envoi de la fiche santé électronique spéciale COVID-19 (voir point 8) 2. Respect du protocole des parents sur les lieux de stages 3. Envoi de l'autorisation parentale incluant l'engagement sur l'honneur, demandée par l'ONE.